



Prévention du tabagisme «grâce» à la cigarette électronique et aux nouveaux produits des cigarettiers : quand tout se complique !

Editorial

J. Cornuz

C. Clair

«... Les bases pour des politiques publiques de santé et des recommandations cliniques sont donc instables ...»

Durant des décennies, les principales mesures efficaces de prévention du tabagisme étaient connues de tous les acteurs du domaine : 1) interdiction de toute publicité directe et indirecte des produits de tabac, afin d'en diminuer la demande ; 2) imposition de ces produits, en raison de l'élasticité de la demande chez les jeunes ; 3) loi sur le tabagisme passif, permettant à la fois de protéger la santé des non-fumeurs et de dénormaliser le tabagisme et 4) conseils aux fumeurs, notamment par l'entretien motivationnel et la prescription de médicaments contre les symptômes du sevrage nicotinique. La vie du tabacologue était finalement assez simple :

il fallait trouver et convaincre les personnes-relais, en particulier dans les sociétés médicales, les facultés et le monde politique.

Depuis quelques années, la cigarette électronique et le vapotage sont arrivés. Et là, tout se complique ! Voyez plutôt : 1) un appareil – la cigarette électronique – qui n'a de cigarette que le nom, qui ne contient pas de tabac et ses produits de combustion mortels (hydrocarbures, nitrosamines, enzymes protéolytiques), mais un liquide qui, après avoir été chauffé et transformé en vapeur, est inhalé ; 2) de la vapeur, dont l'inhalation est manifestement sans conséquence majeure à court terme, mais dont on ne connaît pas encore les effets à long terme ; 3) une substance – la nicotine – qui, certes, ne provoque pas de cancers, mais dont le «pouvoir» addictogène pourrait être particulièrement élevé dans certains modèles, en particulier chez les jeunes dont le système nerveux central est encore immature ; 4) un comportement – le vapotage – très individuel en termes d'intensité et de fréquence, très difficile à standardiser pour la recherche clinique ; 5) un ensemble (appareil + liquide + nicotine) dont l'efficacité pour l'arrêt de la cigarette de tabac est très peu documentée scientifiquement, mais dont des données empiriques laissent suggérer une aide potentielle pour abandonner ou diminuer la consommation de tabac ; 6) un cadre réglementaire très hétérogène selon les pays, allant de l'interdiction (Suède) à la libéralisation (France) ; 7) un marché volatil, qui bouge continuellement, au gré notamment des innovations technologiques et des espoirs, souvent déçus et 8) un phénomène «bottom-up», issu des consommateurs, les fumeurs, et qui a pris de court les spécialistes de médecine et de santé publique.

Les données scientifiques et solides sur l'impact de la cigarette électronique sont encore très fragmentaires. Les bases pour des politiques publiques de santé et des recommandations cliniques sont donc instables et le débat est vif. Faut-il par exemple admettre la publicité pour ce produit ? Certains estiment que cela favorisera l'entrée de jeunes dans le monde de l'addiction, d'autres, au contraire, que cela empêchera ces mêmes jeunes de se mettre à la cigarette de tabac et favorisera – chez les fumeurs adultes – le fait de ne plus s'intoxiquer aux produits de combustion du tabac. Mais nombreux sont les vapoteurs qui continuent à fumer des cigarettes de tabac (certes en quantité réduite), hypothéquant ainsi leur tentative de préserver leur santé !

Articles publiés
sous la direction du professeur



Jacques Cornuz

Policlinique médicale universitaire
Lausanne



Mais de compliqué, le débat est maintenant devenu complexe suite à l'arrivée d'un nouvel acteur: l'industrie du tabac: Celle-ci est en train de racheter des producteurs de liquides de cigarette électronique dans le cadre de sa promotion de produits moins dangereux et de sa politique de «responsabilité sociale» (sic!). Avec quelles conséquences? Certains postulent que cette industrie va participer à la fin du marché des cigarettes de tabac et devenir un acteur du marché de la nicotine, favorisant ainsi la promotion d'un produit moins nocif que le tabac. D'autres anticipent que cette stratégie va progressivement marginaliser cette innovation techno-

■
■
■
■
■
■
■
■
■

«... le présent nous le confirme: les cigarettiers n'ont pas changé ...»

logique, permettant ainsi de préserver le marché du tabac et ses intérêts économiques. D'autres encore craignent qu'elle ouvre ainsi, tout en poursuivant son commerce mortel de tabac, de nouveaux segments de marché, notamment auprès des anciens fumeurs qui pourraient ainsi redevenir des clients. Ces interrogations seront également de mise quand l'industrie mettra sur le marché d'autres produits vendus comme moins nocifs dans lesquels le tabac n'est plus brûlé, mais seulement chauffé.

Beaucoup d'incertitudes... Quand on ne sait pas ce que l'avenir nous réserve, il est utile de se pencher sur le passé. Et là, les faits sont clairs: les cigarettiers n'ont aucune crédibilité dans leur assertion de responsabilité sociale et sanitaire. La mise sur le marché du filtre à cigarettes dans les années soixante et des «légères» dans les années septante, puis l'ajout de substances pour augmenter l'«addictivité» (ammoniaque) et l'attractivité (cacao) de leur produit montrent à quel point cette industrie n'est pas responsable. Et le présent nous le confirme: les cigarettiers n'ont pas changé. On pense notamment à leur façon d'attirer les jeunes par une publicité aussi subtile que sournoise (notamment par le tutoiement) dans les pages «people» des journaux gratuits et leur attaque frontale contre les pays qui mettent en place de nouvelles politiques publiques de prévention du tabagisme (Australie et Uruguay).

Alors, comment concilier l'ouverture pour le vapotage et la cigarette électronique, un produit certainement beaucoup moins nocif que le tabac, sans tomber dans les filets de l'industrie du tabac? Le réguler comme un médicament, permettant de l'évaluer dans le cadre d'essais cliniques, d'en maîtriser la qualité et d'en interdire la production par cette funeste industrie? Mais cette industrie pourrait bien trouver une parade et s'attribuer un rôle dans le service «après-vente», comme le suggère la tentative de mise sur le marché britannique d'un substitut de nicotine par l'un des grands cigarettiers! Le réguler comme un produit de tabac, comme la Suisse s'y prépare? Mais alors avec quelle sévérité? Pour certains, une réglementation stricte devrait permettre de diminuer au maximum les risques de «récupération» par les cigarettiers, alors que d'autres estiment que ceux-ci pourront s'y adapter! Elargir la notion économique de «position dominante» aux trois principales entreprises internationales de tabac, pour mettre en place des mesures légales correctrices et éviter ainsi un oligopole, comme l'est actuellement le marché du tabac dans la plupart des pays? Exiger des prérequis de la part de l'industrie du tabac avant de la soutenir dans la commercialisation de la cigarette électronique, comme par exemple la mise sur le marché des paquets «neutres», la fin de toute publicité directe et indirecte visant les jeunes, ainsi que des poursuites des pays responsables qui luttent contre le tabagisme? Ou attendre que le phénomène se tasse de lui-même, comme tout effet de mode, et de se (re)concentrer sur les mesures décrites plus haut? Peut-être... mais on ne fera probablement pas l'économie de certaines de ces réflexions dès que d'autres vaporisateurs de nicotine ou de tabac seront sur le point d'arriver sur le marché!

Beaucoup d'incertitudes... et vous, qu'en pensez-vous? ■

* Les auteurs remercient le Dr J.-P. Zellweger pour sa relecture d'une première version de cet éditorial.